



Délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 5

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :
6 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLES, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Stanislas BOUCHET), Véronique BOUCHARD (pouvoir donné à Elvine LEON), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Diogène BATALLA), Baptiste GAUDELUS (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Vincent LABOURIER et Isabelle MORESI (pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE).

Absente : Nathalie DENIS.

2022-65 Délibération relative au vote des tarifs municipaux 2023

Rapporteur : Elvine LEON

Elvine LEON propose au conseil municipal de voter le montant des tarifs municipaux valables à compter du 1er janvier 2023.

Stanislas BOUCHET se réjouit de la diminution des tarifs de la médiathèque.

VU le Code Général des Collectivités,

VU l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 5 décembre 2022,

CONSIDERANT la grille des tarifs municipaux établie à compter du 1er janvier 2022 par délibération n°2021-66 du 15 décembre 2021 et les modifications proposées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2023 tels que proposés dans le document en annexe.

Le Maire
Diogène BATALLA

La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU